

MODALITES JUSTIFICATIVES – “AVEC LA CARTE CLUB, CARREFOUR FRUITS ET LÉGUMES LE MOINS CHER DE FRANCE” DRIVE HYPERMARCHES

1/ Produits relevés

Dans le cadre de notre étude comparative interne locale, nous comparons tous les mercredis l'offre fruits & légumes 1ere gamme relevée par une société indépendante sur les Drives des magasins Hypermarchés Carrefour et les Drives concurrents, comparables au sens de l'article L 122-1 du code de la consommation.

Les produits comparés sont des produits disponibles à notre assortiment permanent, selon leur saisonnalité.

Les produits comparés sont des produits ayant une origine (France ou CEE ou Import) et un conditionnement, strictement comparables (ex : pas de comparaison d'un conditionnement de 1 kg et d'un conditionnement de 500g).

La liste des produits comparés est disponible sur demande.

2/ Présentation du programme de fidélité Le Club et de ses avantages

Chez Carrefour, nous proposons dans tous nos formats de magasins un programme de fidélité intitulé "Le Club Carrefour", dont l'adhésion est gratuite sur carrefour.fr et en magasins. Ce programme permet à ses adhérents de bénéficier d'avantages transactionnels et relationnels.

Les adhérents du programme de fidélité peuvent activer gratuitement sur leur compte Club Carrefour un avantage : la "Prime Carrefour Fruits et Légumes".

Cet avantage leur permet de cagnotter tous les jours, dans tous nos magasins et sur carrefour.fr pour tout achat de produits du rayon Fruits et Légumes (hors gamme à 0,99€, hors produits réfrigérés, surgelés, conserves, fruits et légumes secs) une remise de 10% du montant d'achat de ces produits, en présentant leur carte Club Carrefour lors du paiement. La remise est créditée le lendemain du jour de l'achat sur la cagnotte de l'adhérent. Les avantages ne sont pas cumulables avec les promotions en cours, les produits présents dans les catalogues en cours et les produits vendus en lot.

3/ Engagement & méthode de calcul

A/ Relevés de prix

Les relevés de prix ont été effectués par une société indépendante spécialisée en matière de relevés de prix. En aucun cas, Carrefour n'est intervenu dans ces relevés qui ont été réalisés de façon indépendante et de manière totalement transparente.

Nous avons utilisé les données des sites Drives pour les magasins hypermarchés* Carrefour, Leclerc, Intermarché, Coopérative U, Auchan, mis à disposition par la société indépendante et avons relevé les prix des produits contrôlés sur les Drives détenant les produits.

Les sites de ventes en ligne sont rattachés à leur enseigne respective et sélectionnés selon leur disponibilité. Tous les points de vente rattachés aux enseignes citées précédemment sont retenus dès lors qu'ils détiennent le produit.

* Un hypermarché est un commerce de détail en libre-service de grande taille (défini en France par une surface égale ou supérieure à 2.500 m²).

Sont donc exclus du périmètre des relevés tous les autres formats de retraits :

- les drives piétons non adossés à un magasin (E.Leclerc Relais, Carrefour Delipop, Carrefour Piéton, Auchan Piéton ...)
- les drives des magasins de proximité (Carrefour City/ Contact/ Express, E.Leclerc Express, Intermarché Express/ Contact, U express/ Marché U, et My Auchan)
- les drives des magasins supermarchés.

B/ Etude des écarts sur les prix moyens de vente TTC

Nous avons ensuite vérifié que l'écart des prix moyens de vente «permanents» TTC (hors promotions), après application de l'avantage fidélité Mon Club sur les fruits et légumes frais, et de ceux des produits comparables chez les concurrents après application de l'éventuel avantage fidélité sur fruits et légumes du concurrent, étaient inférieurs sur le Drive Carrefour.

Pour les concurrents bénéficiant d'un avantage pérenne (notamment lié à un programme de fidélité) sur leur assortiment permanent - selon saisonnalité - de fruits et légumes, éventuellement applicable à la date du relevé, nous avons pris en compte cet avantage dans le calcul du prix moyen TTC des produits comparés.

Lors du relevé, il est possible que certains produits aient été en promotion, toutefois nous ne retenons bien que le prix de vente permanent.

> Calcul de l'écart de prix entre le Drive Carrefour et les Drives concurrents (ex. Enseigne X) :

Pour les produits détenus uniquement à la fois dans au moins 50 Drives Carrefour hypermarchés et 50 Drives concurrents de l'enseigne X, au nombre de N produits :

L'écart de prix entre l'enseigne Carrefour hypermarchés et l'enseigne X est la moyenne arithmétique des écarts de prix de chacun des N produits, soit:

Ecart Carrefour Hypermarché vs Enseigne X = somme des N Ecart produit / N

L'écart de prix d'un produit détenu simultanément dans l'enseigne Drive Carrefour hypermarché et Drive concurrent est calculé comme suit :

Ecart produit P = (Prix du Drive concurrent X - Prix Drive Carrefour)/Prix Drive Carrefour

Le détail des prix relevés est disponible sur demande.